



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY

POLITIQUE PUBLIQUE :

Développement urbain

SEANCE DU : 9 juillet 2026

DELIBERATION N° : DEL20260709_C09

OBJET :

Prescription de la modification n°1 du PLUi-HD de **RAPPORTEUR** : Madame Laurence WIESER
la Métropole du Grand Nancy

EXPOSE DES MOTIFS

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole du Grand Nancy a été approuvé par délibération du conseil métropolitain le 6 novembre 2025. Ce document est devenu exécutoire le 17 décembre 2025, se substituant aux PLU des communes membres pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

L'application du PLUi-HD dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme lors de ces six derniers mois a permis de constater le besoin de corriger certaines erreurs matérielles, mais aussi d'apporter une clarification dans la rédaction de certaines règles afin qu'elles ne soient pas sujettes à interprétation. L'objectif poursuivi est de renforcer la stabilité juridique des décisions en matière d'urbanisme pour sécuriser les Maires dans l'exercice de leur compétence en matière de droit des sols.

Les nombreux échanges techniques entre les services des communes et ceux de la Métropole ont nourri ce travail de clarification du règlement, **sans que cela ne remette en cause l'esprit des règles édictées par le PLUi-HD.**

Dès lors et après concertation avec les communes, il est apparu nécessaire d'engager une procédure de modification du PLUi-HD sur ses aspects réglementaires. L'engagement d'une telle procédure est à l'initiative du Président de la métropole, sans qu'un formalisme particulier ne soit prévu par le code de l'urbanisme. Cependant et par souci de transparence et d'information des communes membres, il est proposé que le lancement de cette procédure soit formalisé par la présente délibération. Le projet de modification du PLUi-HD sera également notifié officiellement aux 20 communes au cours de la procédure, ainsi qu'aux personnes publiques associées.

Il est donc proposé d'engager une modification du PLUi-HD sur les points suivants :

Concernant le règlement écrit :

Evolutions rédactionnelles sur certains articles pour rendre plus lisible et cohérente l'application de la règle et corriger certaines erreurs rédactionnelles. Ces évolutions concernent notamment :

- L'article 2 relatif à la mixité sociale, des modifications sont apportées concernant l'application des seuils de déclenchement aux abords des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- L'article 3 concernant le stationnement intègre certaines évolutions issues de la loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement du 26 novembre 2025.
- L'article 5 relatif aux implantations des constructions, avec un remaniement de l'architecture de cet article pour le rendre plus lisible et précis. Des modifications sont apportées pour mieux gérer les extensions dans certains secteurs, la rédaction actuelle étant trop rigide pour ce type de projet.
- L'article 6 relatif aux hauteurs est également modifié, en particulier sur la règle de gabarit des constructions principales qui manquait de précision et qui pouvait laisser place à une interprétation différenciée de l'esprit recherché. Les dispositions concernant spécifiquement la commune de Nancy sont également modifiées toujours dans un souci d'amélioration de la compréhension et donc de l'application de la règle.
- L'article 8 relatif aux sites et secteurs de projet est modifié, afin d'opérer une distinction claire entre les dispositions qui relèvent du règlement et qui s'imposent dans un rapport de conformité aux autorisations d'urbanisme et celles qui s'imposent dans un rapport de comptabilité que l'on retrouve dans l'OAP « espaces, sites et secteurs de projet ». A ce titre et par parallélisme l'OAP « Espaces, sites et secteurs de projet » sera aussi modifiée en conséquence.
- L'annexe 3 relative aux clôtures est modifiée pour prendre en compte des demandes faites par les communes.

Concernant le règlement graphique :

Plusieurs adaptations à la marge seront effectuées suite à des demandes ponctuelles faites par des communes, notamment sur des délimitations de cœurs d'îlots ou des adaptations mineures sur les plans thématiques. Les demandes demandant plus de réflexions seront engagées dans une seconde procédure de modification.

DELIBERATION

En conséquence, et après avis de la Commission Développement urbain et Transition écologique réunie le 25 juin 2026, il vous est proposé :

- D'engager la procédure de modification n°1 du PLUi-HD,
- D'autoriser le Président de la Métropole du Grand Nancy ou son représentant à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant une durée d'un mois au siège de la Métropole ainsi que dans les mairies des 20 communes membres.

Adopté à l'unanimité

Pour : 72

(Mme Karima AIDOUNI, Mme Sandrine ARNAUTOU, M. Philippe ATAIN KOUADIO, Mme Evelyne BEAUDEUX, M. Didier BEGOUIN, Mme Veronique BILLOT, Mme Chloé BLANDIN, M. Alain BOULANGER, M. Abdelatif CHAARI, M. Hocine CHABIRA, M. Christophe CHEVARDE, M. Christophe CHOSEROT, Mme Sylvie COLIN, M. Eric DA CUNHA, Mme Valerie DEBORD, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Anne-Sophie DIDELOT, M. Patrice DONATI, M. Jean-Pierre EHRENFELD, Mme Sarah FARGHALY, M. Hervé FERON, M. Michel FICK, Mme Sylvie FREYERMUTH, M. Jean-Christophe GACHENOT, M. Laurent GARCIA, M. Philippe GUILLEMARD, Mme Denise GUNDELWEIN, M. Stephane HABLOT, M. Patrick HATZIG, M. Laurent HENART, Mme Christine HINSINGER, Mme Marion HOUSSEAU, Mme Laurence JACQUERAY, Mme Nathalie JACQUOT, Mme Christelle JANDRIC, Mme Chaynesse KHIROUNI, M. Mathieu KLEIN, M. Bertrand KLING, Mme Regine KOMOROWSKI, Mme Catherine KRIER, Mme Géraldine KRIN, M. Francis LADENT, M. Claude LAVICKA, M. Alain LIESENFELT, Mme Isabelle LUCAS, Mme Elodie LÉONARD, Mme Lilou MANGEL-HILTZ, M. Bertrand MASSON, Mme Estelle MERCIER, Mme Sophie MERCIER, M. Romain MIRON, Mme Aurélie MORIN RIVIERE, M. Franck MURATET, Mme Chrystelle NICOLAS, Mme Dominique PAREJA, M. Eric PENSALFINI, M. Maurizio PETRONIO, Mme Nadine PIBOULE, M. Serge RAINERI, Mme Marie RUBIO, Mme Saliha SAHRAOUI, M. Marc SAINT DENIS, M. Didier SARTELET, M. Thomas SOUVERAIN, M. Marc TENENBAUM, M. Ergün TOPARSLAN, M. Thierry VINCENT, Mme Marilène VUILLAUME, M. François WERNER, Mme Laurence WIESER, M. Hadrien WISSLER-BONNOT, M. Bora YILMAZ)

Contre :

Abstention(s) :

Ne prend pas part au vote :

ETAIENT PRESENT(ES) :

Mme Karima AIDOUNI, Mme Sandrine ARNAUTOU, M. Philippe ATAIN KOUADIO, Mme Evelyne BEAUDEUX, M. Didier BEGOUIN, Mme Veronique BILLOT, Mme Chloé BLANDIN, M. Alain BOULANGER, M. Abdelatif CHAARI, M. Hocine CHABIRA, M. Christophe CHEVARDE, M. Christophe CHOSEROT, Mme Sylvie COLIN, M. Eric DA CUNHA, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Anne-Sophie DIDELOT, M. Jean-Pierre EHRENFELD, Mme Sarah FARGHALY, M. Hervé FERON, M. Michel FICK, Mme Sylvie FREYERMUTH, M. Jean-Christophe GACHENOT, M. Laurent GARCIA, M. Philippe GUILLEMARD, Mme Denise GUNDELWEIN, Mme Christine HINSINGER, Mme Marion HOUSSEAU, Mme Laurence JACQUERAY, Mme Nathalie JACQUOT, Mme Christelle JANDRIC, Mme Chaynesse KHIROUNI, M. Mathieu KLEIN, M. Bertrand KLING, Mme Regine KOMOROWSKI, Mme Catherine KRIER, Mme Géraldine KRIN, M. Francis LADENT, M. Claude LAVICKA, M. Alain LIESENFELT, Mme Isabelle LUCAS, Mme Elodie LÉONARD, Mme Lilou MANGEL-HILTZ, M. Bertrand MASSON, Mme Sophie MERCIER, M. Romain MIRON, M. Franck MURATET, Mme Chrystelle NICOLAS, M. Maurizio PETRONIO, Mme Nadine PIBOULE, M. Serge RAINERI, Mme Saliha SAHRAOUI, M. Marc SAINT DENIS, M. Didier SARTELET, M. Thomas SOUVERAIN, M. Marc TENENBAUM, M. Ergün TOPARSLAN, M. Thierry VINCENT, Mme Marilène VUILLAUME, M. François WERNER, Mme Laurence WIESER, M. Hadrien WISSLER-BONNOT, M. Bora YILMAZ

ETAIENT EXCUSE(ES) :

Mme Sabrina BENMOKHTAR, M. Antoine LE SOLLEUZ, Mme Charlotte MARREL, M. Augusto OLALDE

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valerie DEBORD à Mme Anne-Sophie DIDELOT
M. Patrice DONATI à M. Abdelatif CHAARI
M. Stephane HABLOT à Mme Regine KOMOROWSKI
M. Patrick HATZIG à M. Romain MIRON
M. Laurent HENART à M. Philippe GUILLEMARD
Mme Estelle MERCIER à Mme Laurence WIESER
Mme Aurélie MORIN RIVIERE à M. François WERNER
Mme Dominique PAREJA à M. Didier BEGOUIN
M. Eric PENSALFINI à M. Francis LADENT
Mme Marie RUBIO à M. Michel FICK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Le secrétaire de séance :

Le Président :



Maurizio PETRONIO
2026.07.09 17:38:57 +0200
Ref:11389051-17195796-1-D
Signature numérique
L'agent



Mathieu KLEIN

Mathieu KLEIN
2026.07.10 10:54:33 +0200
Ref:11389051-17195797-1-D
Signature numérique
le Président

